

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette



Lettre de consultation

Paris, le 02 avril 2012

*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris
la Villette
144 av de Flandre
75019 Paris*

Référence du dossier : Mapa documents pédagogiques 2012
Personne en charge du dossier
Nom Esther Gautier
Téléphone : 01 44 65 23 02
Télécopie : 01 44 65 23 01
Adresse Internet : esther.gautiert@paris-lavillette.archi.fr

Madame, Monsieur

L'ENS d'Architecture de Paris la Villette met en concurrence des entreprises en vue d'un référencement de deux sociétés effectuant l'impression et la livraison de programmes d'enseignements et de documents pédagogiques.

Vous trouverez ci-joint :

- Les conditions particulières et générales du marché
- L'annexe 1 : Liste des besoins de l'année
- L'annexe 2 : Délais d'exécution et Bordereau de prix

Si votre société est intéressée pour participer à cette mise en concurrence, nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner ce dossier composé de :

- Les conditions particulières complétées en les zones grisées, datée et signées par une personne dûment habilitée **en 2 exemplaires**
- De l'annexe 2 : Délais d'exécution et bordereau de prix complétée
- Les échantillons de papier, qui seront utilisés pour ces documents. Ces échantillons sont obligatoires, gratuits et sont conservés par la personne publique.
- exemple de documents imprimés par le titulaire, références de prestations analogues

Votre réponse devra être envoyée à l'adresse suivante :

ENS d'Architecture de Paris la Villette
Accord cadre – Documents pédagogiques
144 av de Flandre
75019 Paris

avant le 30 avril 2012 (12 heures)

Tampon « arrivée du courrier » à l'école faisant foi.

Le choix des titulaires de l'accord cadre sera effectué en fonction des critères suivants :

Critère 1 : qualité des papiers	pondération : 40%
Critère 2 : délais de livraison	pondération : 30%
Critère 3 : expérience, références de prestations analogues	pondération : 20%
Critère 4 : prix	pondération : 10%

Ensuite, Le choix définitif se portera sur le titulaire dont les tarifs seront les plus avantageux.

Vous pouvez vous présenter seul ou en présentant un sous-traitant. L'ENS d'Architecture de Paris la Villette souhaite que la forme du groupement pour l'exécution du marché soit

Si vous souhaitez faire appel à un ou plusieurs sous-traitant, vous indiquerez :

- Le nom et les coordonnées du ou des sous-traitants
- La nature de la prestation sous-traitée
- Le montant de la prestation sous-traitée
- Les conditions de paiement du sous-traitant.

Si votre société remet une offre, le délai de validité de votre offre sera de 60 jours à compter de la date fixée pour l'envoi limite des offres. Le prix tel qu'il figure dans le marché ne pourra pas être modifié et votre société sera tenue d'assurer sa prestation dans les conditions définies dans le marché et dans votre proposition.

Il vous sera demandé, si votre société est retenue suite à cette mise en concurrence de produire dans un délai de 30 jours après réception de la décision par l'ENS d'Architecture de Paris la Villette :

une copie des certificats justifiant qu'il est à jour de ses cotisations fiscales et sociales ou une copie de l'imprimé DC7 (état annuel des certificats reçus). Ce document est téléchargeable sur le site du MINEGI : www.minefi.gouv.fr, rubrique « marchés publics »

1. une déclaration sur l'honneur établie à partir du modèle joint (attestation R 324-4 du code du travail)
2. si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet .

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement, chaque co-traitant produira ces documents.

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Esther GAUTIER esther.gautiert@paris-lavillette.archi.fr

Pour tout renseignement administratif, veuillez contacter :

Morgane STEIMETZ (msteimet@paris-lavillette.archi.fr) ou